Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212203277-20251211-DELIB_202512_05-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025 N°5

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le ONZE DECEMBRE à VINGT heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **12**

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Sandrine LACORRE, M. Michel BROCHARD, M. Michel FROMONT,

EXCUSES :
Mme Noémie PRIOU JAMOT ayant donné procuration à Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE,
M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU
M. Jean-Luc PRENEAU ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,
Mme Anne MAILLOUX,
Mme Céline MARTIN AGISSON,

ABSENTS :
Mme Ghislaine LE BIAVANT,
Mme Virginie GOUMONT.

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

Convocation du 5 décembre 2025

5- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT – TRAVAUX CHEMIN PIETON ENTRE LA VOIE VERTE ET LA ZONE ARTISANALE

Le Département a réalisé des aménagements, en plus de la rénovation de la chaussée, au carrefour entre la rue de la halte et la RD57. Leur objectif principal est de sécuriser la traversée de la voie verte pour les piétons et les cyclistes.
La commune a profité de ces travaux pour réaliser en même temps une liaison piétonne entre ce carrefour et la zone artisanale.
L'entreprise EUROVIA a été choisie par délibération du 16 octobre 2025 pour réaliser les travaux.

Le département demande à ce qu'une convention soit signée avec la commune concernant notamment l'entretien de ce chemin piéton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Demande le report de cette décision n'ayant pas le contenu précis de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Nicole LEMUE

Pour Copie Conforme.
Loïc LORRE

MAIRIE DE SAINT-SAMSON-SUR-RANCE (Côtes d'Armor)